Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18:10), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18:05), Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER, Michel BENOIT, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Joël LE DROUGMAGUET, procuration à Gaëlle URVOAS

Secrétaire de séance : Gaëlle URVOAS est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.02.05. (7.1)
Date de convocation : 03 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2026

Objet : Garantie d'emprunt pour l'opération « Le Domaine du Vallon » de Coopalis.

Dans le cadre de la réalisation de son opération « Le Domaine du Vallon », le Conseil d'Administration de Coopalis a souhaité permettre la vente de 16 logements (10 T2 et 6T3) sous le régime de la location-Accession.

Le principe de la Location-Accession prévoit dans un premier temps la mise en place d'un « Crédit Promoteur » sur 30 ans, qui finance l'opération agréée et qui permet de couvrir la période de construction et la période locative.

Dans un second temps, ce prêt est substitué à chaque levée d'option par un prêt conventionné contracté par chaque accédant.

Le PSLA « Crédit Promoteur » est adossé en financement au livret A et prévoit la garantie de la collectivité. Pour cette opération, le montant PSLA est de 2 416 706 euros, la quote-part revenant à la commune serait de 50% soit 1 208 353,00 €, le solde étant porté par le Conseil Départemental.

La demande de financement a été sollicitée auprès de ARKEA BEI.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_05-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le cautionnement relatif à l'opération « Le Domaine du Vallon » pour la création de 16 logements (10 T2 et 6T3) sous le régime de la location-Accession par COOPALIS à savoir 50% de 2 416 706 euros, le solde étant porté par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

La secrétaire de séance,
Gaëlle URVOAS